

23 Mar 2024 -12:54

Appartient à Conseil des ministres du 22 mars 2024

## Instructions pour l'organisation des ventes aux enchères du mécanisme de rémunération de capacité

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté ministériel portant instruction au gestionnaire du réseau d'organiser les mises aux enchères dans le cadre du mécanisme de rémunération de capacité.

Avec le mécanisme de rémunération de capacité, la Belgique entend garantir la sécurité de l'approvisionnement en électricité. Conformément à la loi Électricité, ce projet d'arrêté donne instruction au gestionnaire du réseau :

- d'organiser la mise aux enchères quatre ans avant la période de fourniture de capacité débutant le 1er novembre 2028, les paramètres nécessaires à l'organisation, le volume maximal de capacité qui peut être contracté auprès de tous les détenteurs de capacité non prouvée, et le volume minimal à réserver pour la mise aux enchères organisée un an avant la période de fourniture de capacité
- d'organiser la mise aux enchères un an avant la période de fourniture de capacité débutant le 1er novembre 2025 et les paramètres nécessaires à l'organisation

*Projet d'arrêté ministériel portant instruction au gestionnaire du réseau pour organiser la mise aux enchères quatre ans avant la période de fourniture de capacité débutant le 1er novembre 2028 et la mise aux enchères un an avant la période de fourniture de capacité débutant le 1er novembre 2025, les paramètres nécessaires à l'organisation des mises aux enchères précitées, le volume maximal de capacité pouvant être contracté avec tous les détenteurs de capacité non prouvée, et portant le volume minimal à réserver pour la mise aux enchères organisée un an avant la période de fourniture de capacité débutant le 1er novembre 2028, conformément à l'article 7undecies, §6, alinéa 1er de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

Stéphanie Maquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be](mailto:stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be)

Andries Bomans  
Porte-parole (NL)  
+32 471 66 00 06  
[andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be](mailto:andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be)